



Béthune

REVISION ALLEGEE DU PLU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Plan local d'urbanisme (PLU), géré par la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane, exprime le projet urbain et règlemente l'usage des sols sur l'ensemble de la commune en déterminant les droits à construire de chaque parcelle publique ou privée.

CONCERTATION

A l'occasion de la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme, une concertation avec la population est mise en œuvre.

Les pièces du dossier ainsi que des registres de concertation destinés à recevoir les observations sur le projet sont tenus à la disposition du public :

- **En mairie de Béthune** – 6 place du 4 septembre 62400 Béthune, aux heures habituelles d'ouverture : le lundi de 9h à 19h30, et du mardi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h.
- **A l'antenne de Nœux-les-Mines de la Communauté d'Agglomération** – 138b rue Léon Blum 62290 Nœux-les-Mines, aux heures habituelles d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.

Le public peut également transmettre ses observations en indiquant en objet la mention « Révision allégée du PLU de Béthune : concertation préalable » :

- **Par voie électronique** à l'adresse : concertation@bethunebruay.fr
- **Par correspondance** adressée à l'adresse suivante : Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay – Directions Urbanisme et Mobilités, 100 avenue de Londres – BP 548 – 62411 Béthune.

Des informations complémentaires peuvent être demandées à la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane – Direction de l'Urbanisme et de la Mobilité – Service Planification - tél : 03.21.54.78.00.

Toute personne se rendant physiquement dans les lieux de consultation du dossier doit respecter les règles sanitaires en vigueur pour faire face à l'épidémie de Covid-19.

Tous les documents sont disponibles sur le site internet de l'Agglo !

Contact : 03.21.54.78.00 ou planification@bethunebruay.fr

www.bethunebruay.fr



Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane